

Djehen BENSETTI
Avocate
Barreau de CARPENTRAS

DIVORCE : LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

- Copie de votre pièce d'identité
- Copie **intégrale** de votre acte de naissance (**de moins de 3 mois**)
- Copie **intégrale** de votre acte de mariage (**de moins de 3 mois**)
- Le cas échéant, copie de votre contrat de mariage
- Copie **intégrale** de l'acte de naissance de chacun de vos enfants (**de moins de 3 mois**)
- Copie du livret de famille
- 3 derniers bulletins de salaire ou attestations France Travail
- Attestation CAF
- Justificatifs de vos charges (quittance de loyer, tableaux d'amortissement des crédits, facture EDF, eau, assurances etc.)
- Justificatifs des charges relatives aux enfants (frais scolaires, extrascolaires, santé etc.)
- Copie des certificats d'immatriculation des véhicules communs ou indivis
- Déclaration sur l'honneur en application de l'article 272 du code civil (formulaire à télécharger)